

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/La-regie-municipale-Quand-une>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°50 > **La régie municipale : Quand une commune maîtrise son réseau électrique**

1er août 2011

La régie municipale : Quand une commune maîtrise son réseau électrique

À Montdidier, les quatre éoliennes appartiennent à la commune. Le symbole du travail mené par sa régie de distribution de l'électricité pour augmenter l'indépendance énergétique de la ville.

"Nous sommes un des derniers villages gaulois ! Il ne reste plus en France que 160 régies de distribution d'énergie électrique. En 2001, face à l'ouverture du marché de l'électricité — menaçant la survie de la régie — et à l'augmentation du prix des énergies, les élus ont décidé d'opter pour une production "verte" et la maîtrise de l'énergie", relate Laurent Morelle, directeur de la régie communale de Montdidier (80), commune picarde de 6 500 habitants. Bois, solaire et, désormais, éolien..., au fil des années la régie est devenue un producteur d'énergies renouvelables (ENR) au pluriel. En commençant par la biomasse, avec la mise en service, en 2008, d'une chaufferie alimentée à 80 % par du bois (1850 tonnes d'origine locale par an). Elle dessert avec un réseau de deux kilomètres le centre hospitalier, le collège, le lycée, le gymnase et une école maternelle, tous ses établissements affichant en moyenne 18 % d'économies sur leur facture de chauffage. Le réseau sera prochainement étendu pour alimenter les autres écoles et bâtiments publics de la ville (1,3 million d'euros d'investissement prévu).

Autre filière privilégiée : le solaire photovoltaïque, avec deux petites centrales totalisant une puissance de 30 kWc et une production annuelle de 31,5 Wh par an. "Une centrale au sol de 250 kWc va aussi bientôt sortir de terre. Nos techniciens vont suivre une formation qualifiante et acquérir une reconnaissance professionnelle dans ce domaine", se félicite Laurent Morelle. Et puis, la régie a désormais son parc éolien. Il produira environ 19 GWh, soit l'équivalent de la moitié de la consommation de la ville, pour un investissement de 11,15 millions d'euros. Contrairement à des projets privés, les bénéfices de cette production vont revenir entièrement à la commune. "Les cinq premières années, ils devraient être compris entre 120 000 et 165 000 euros, puis jusqu'au remboursement total de l'emprunt en n + 15, entre 450 000 et 600 000 euros. Un tiers servira à l'entretien de notre réseau électrique, l'autre à des projets de développement durable et le dernier à aider les particuliers à réduire leurs consommations d'énergie", explique Catherine Quignon-Le Tyrant, le maire de Montdidier. "De plus, nous provisionnons 50 000 euros par an pour le

démantèlement en fin de vie", renchérit Laurent Morelle. Enfin, un projet d'usine de méthanisation de divers résidus organiques locaux valorisés sous forme de cogénération est déjà à l'étude.

La régie a développé, en parallèle, de nombreuses mesures pour réduire les consommations de ses clients. "Nous offrons le diagnostic par caméra thermique et apportons gratuitement des conseils techniques et tarifaires. Nous les aidons aussi à acquérir des équipements peu gourmands en énergie fossile." Enfin, la régie travaille aussi à réduire les consommations communales, notamment via des actions sur l'éclairage public dont elle assure la gestion. Depuis 2006, 22 % d'économies ont été réalisés sur ce poste. "Pour mener l'ensemble de notre politique énergétique, le fait d'avoir une régie facilite les choses", souligne le maire. "Cela offre notamment à la ville une autonomie financière intéressante", conclut Laurent Morelle.

Reprendre la main sur les réseaux

La maîtrise de l'énergie passe par une maîtrise locale des réseaux. Or, la situation engendrée par la loi de monopole quasi absolu d'EDF sur la distribution d'électricité empêche les collectivités d'exercer leur contrôle. Seuls 5 % des citoyens, comme à Montdidier ont une prise directe. À cela s'ajoute une grande opacité quant à l'usage des sommes prélevées par EDF pour l'entretien des réseaux locaux, La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies estime à 10 milliards les provisions disparues. [...]

Didier Lenoir, vice-président du Comité de liaison des énergies renouvelables (CLER)

Emmanuelle Lesquel

Environnement Magazine n°1696, avril 2011